

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

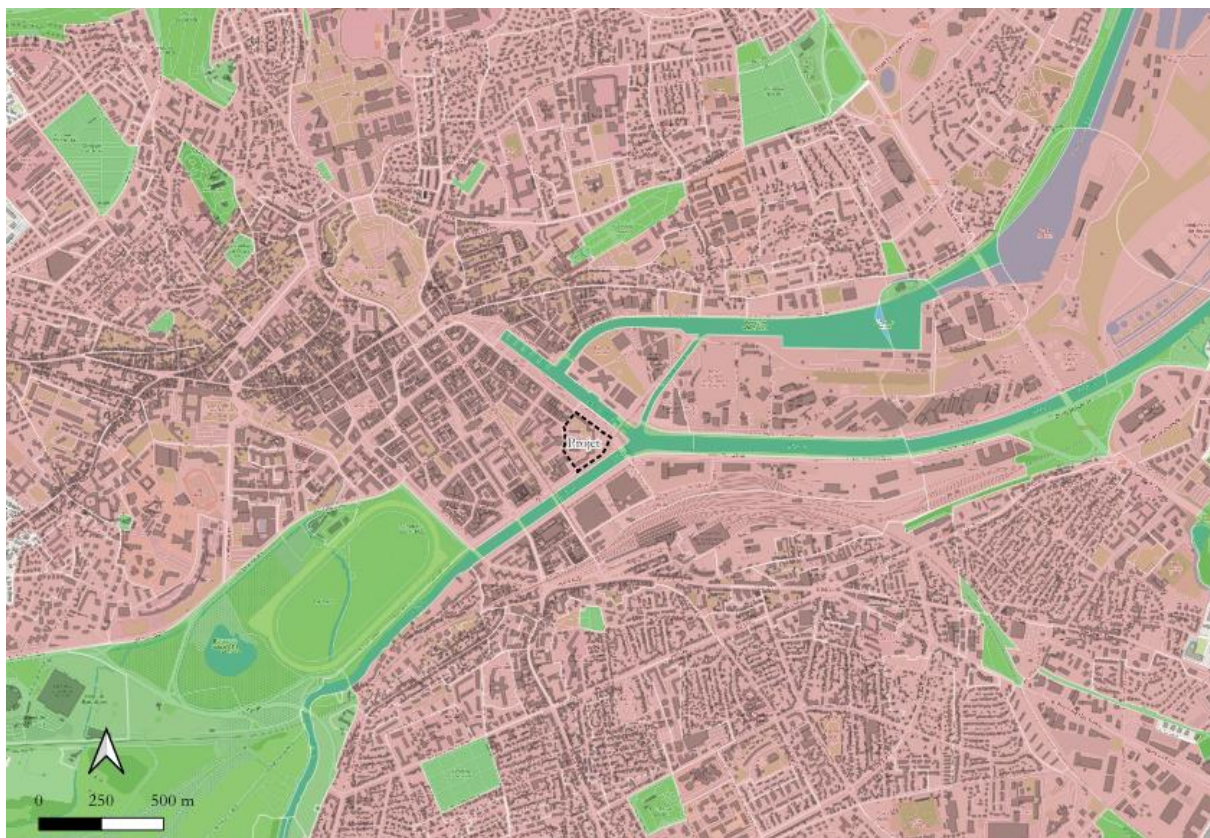
Signature



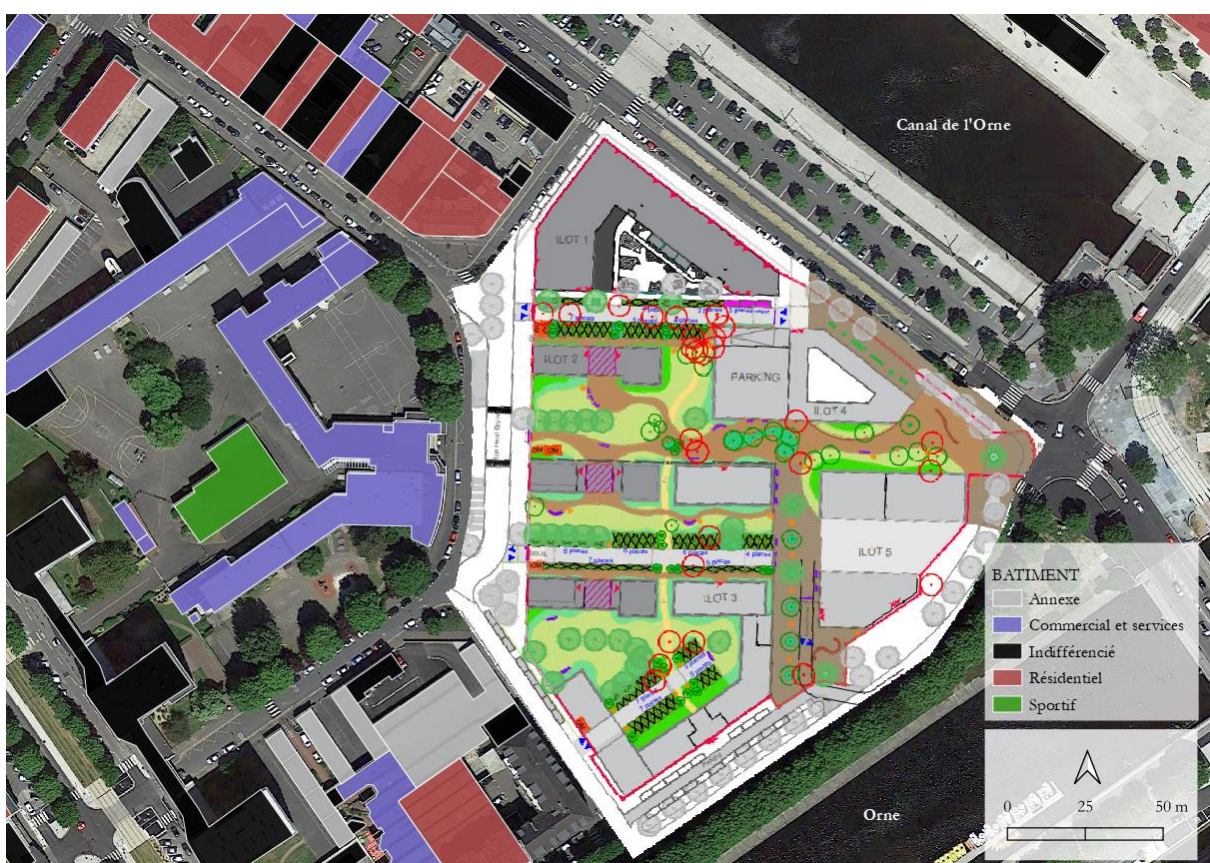
Le Conducteur d'Opération,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "ALEXIS LECERF".

Alexis LECERF



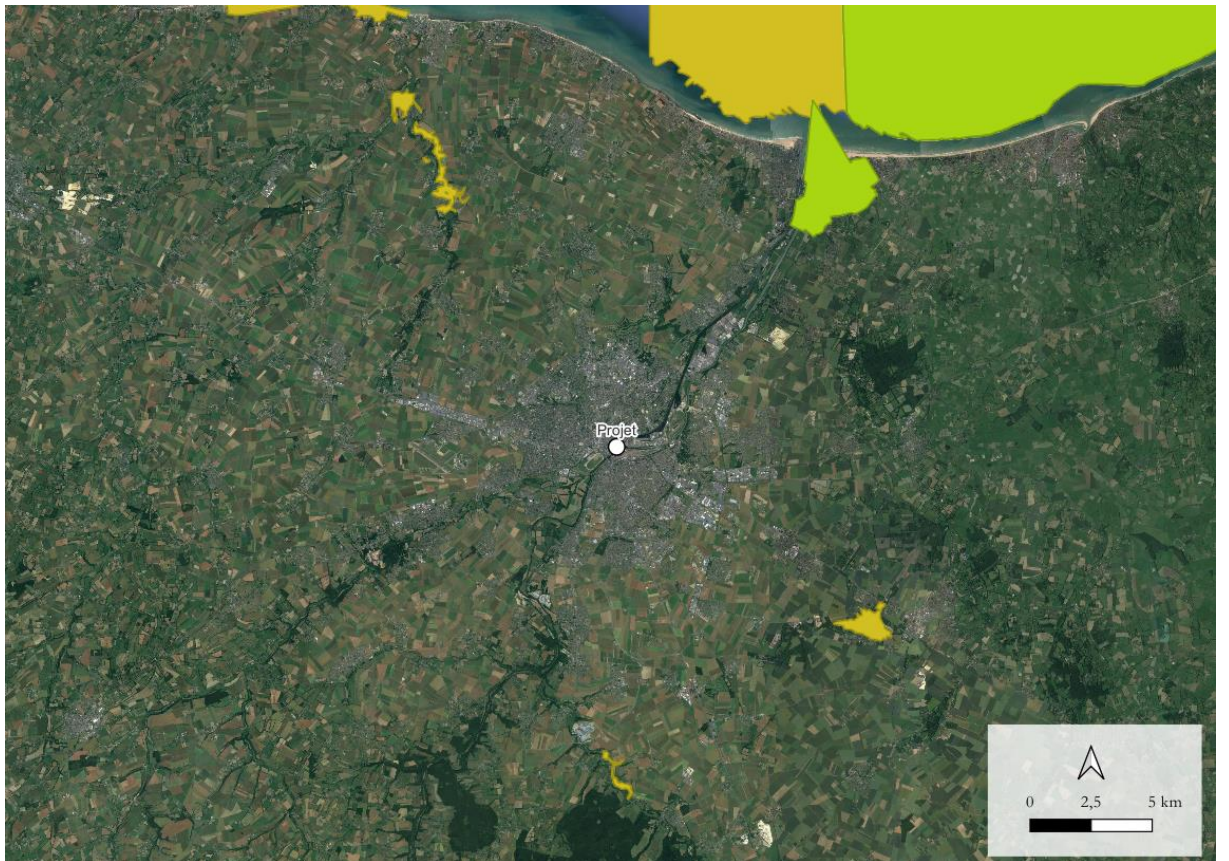
Un plan de situation au 1/25 000



Plan des abords du projet

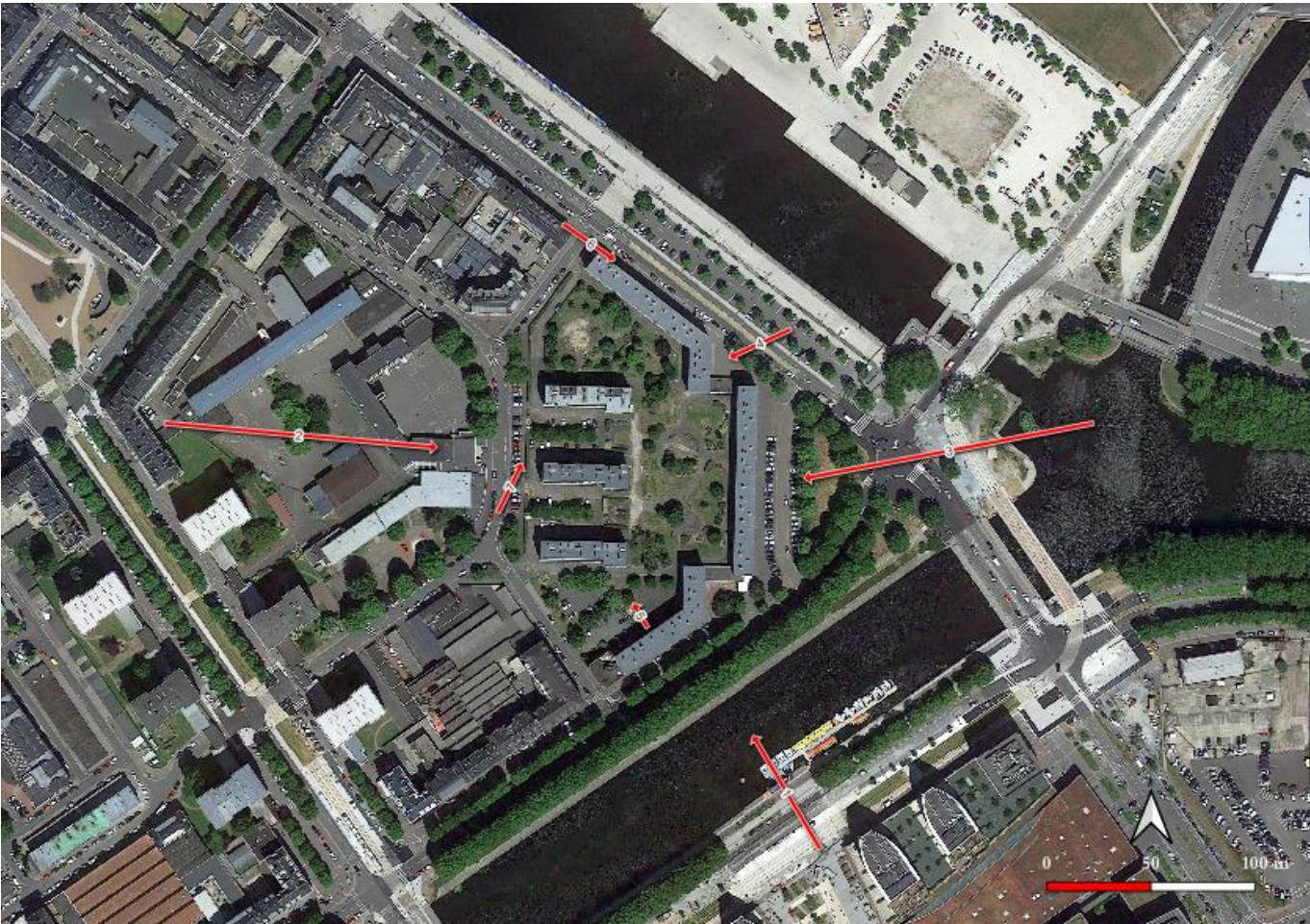


AVP



Sites Natura 2000

Localisation du projet et intégration en rapport avec son environnement





3



4



5

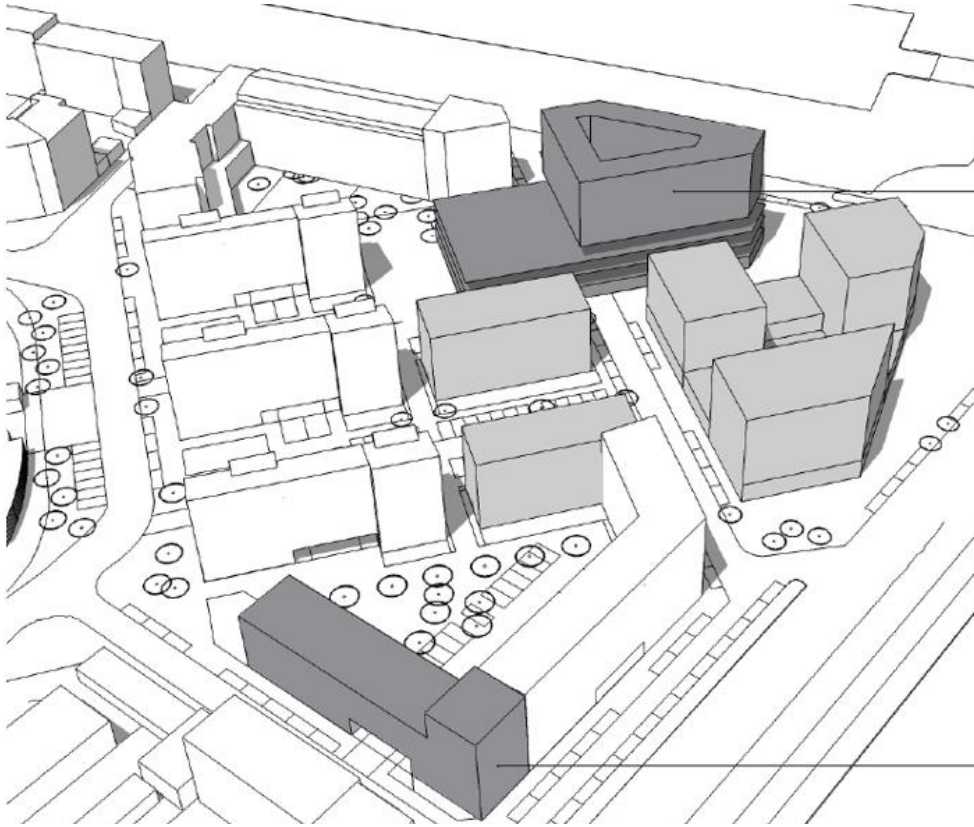


6

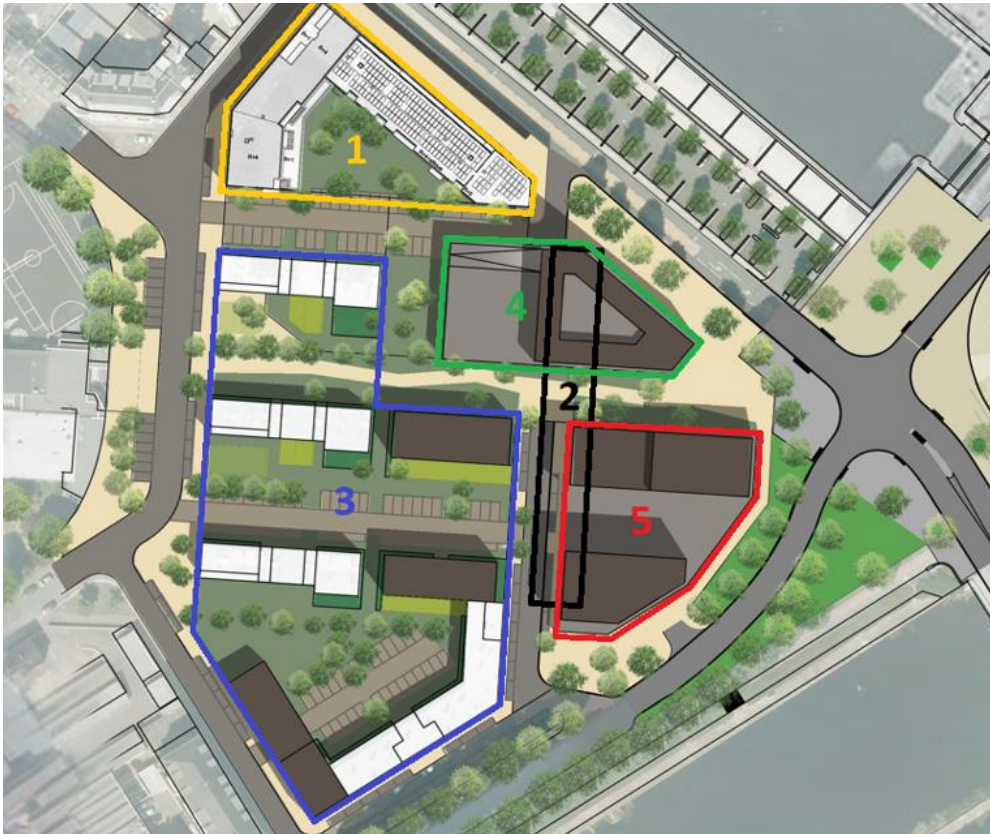


7

Annexes facultatives



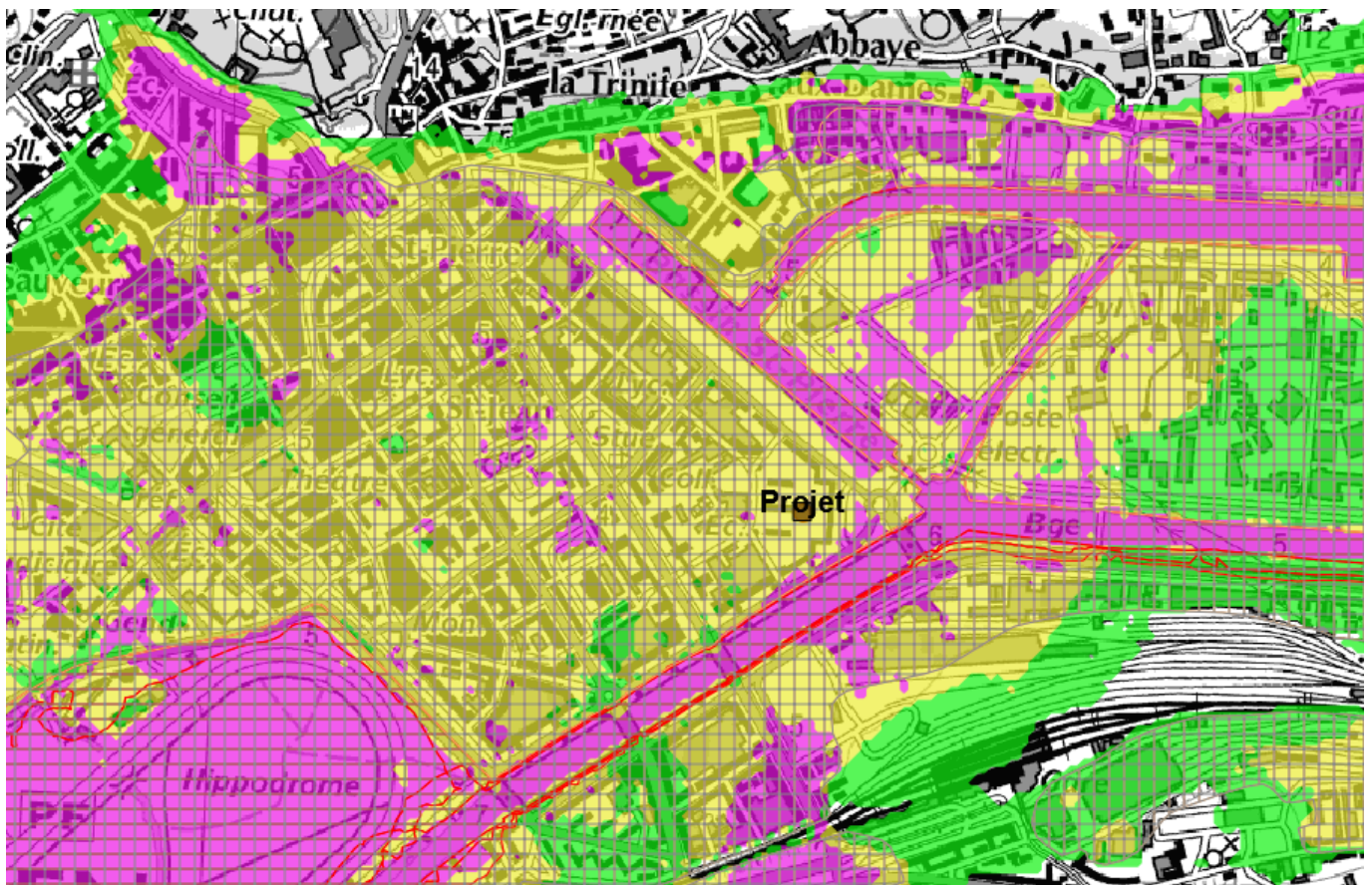
Volumétrie



Phasage



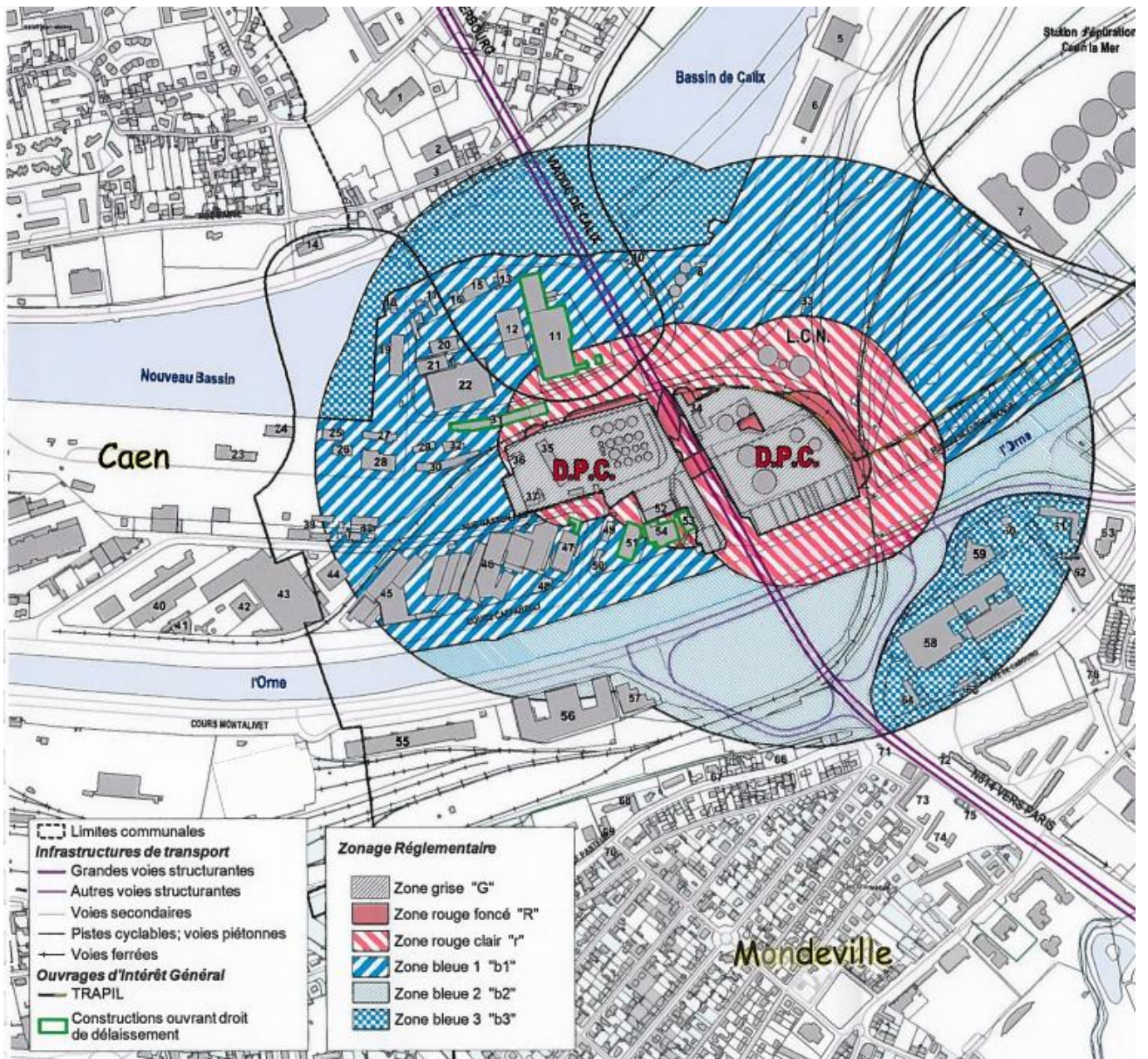
Cartographie annexe



Remontée de nappe



Le projet



Zonage autour de la SEVESO



FACILITATEUR D'HABITAT

..... (14.....)

.....

.....de .. logements à

Certifiée Patrimoine Habitat et Environnement
BBC Effinergie

**DOSSIER DE CONSULTATION
DES ENTREPRISES**

CHARTRE CHANTIER PROPRE

SOMMAIRE

- I. LA DÉMARCHE CHANTIER PROPRE
- II. LA GESTION DE CHANTIER
 - 1 - ORGANISATION DU CHANTIER
 - 1.1: PROPRETE DU CHANTIER
 - 1.2 : STATIONNEMENT ET LIVRAISONS
 - 2 - GESTION ET TRI DES DECHETS DE CHANTIER
 - 2.1 : GENERALITES
 - 2.2: PENALITES
 - 2.3: LE TRI REALISE SUR LE CHANTIER
 - 3 - LIMITATION DES NUISANCES CAUSEES AUX RIVERAINS
 - 3.1 : NIVEAU ACOUSTIQUE EN LIMITE DE CHANTIER
 - 3.2 : LIMITATION DES EMISSIONS DE POUSSIERES ET DE BOUES
 - 3.3 : LIMITATION DES POLLUTIONS DE PROXIMITE
- III. PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES
- IV. INFORMATION DES RIVERAINS DU SITE
- V. CONTROLE ET SUIVI DE LA DEMARCHE
- VI. INFORMATIONS ANNEXES

I. LA DÉMARCHE CHANTIER PROPRE

INOLYA – maître d'ouvrage - est engagé dans une démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). A ce titre, l'entreprise agit avec ses parties prenantes pour la mise en place de pratiques durables dans la réduction des nuisances relatives à ses chantiers.

Un chantier propre est le prolongement des efforts de qualité environnementale initiée lors de la conception du bâtiment. Tout chantier est une zone d'activité qui a des impacts sur l'environnement. Des énergies et fluides sont consommés, des déchets et résidus d'activités rejetés, l'environnement ainsi que le voisinage subissent des désagréments tels que le bruit, la poussière, les vibrations et des gênes provenant des mouvements des personnes et engins.

Ces impacts ont des conséquences sur le bon déroulement des travaux et donc sur certains aspects économiques du projet :

- Une non gestion des flux entraînant retard (surcoût) et tensions entre prestataires.
- Un non contrôle des consommations des énergies et fluides a des conséquences directes sur le compte prorata et le volume des rejets.
- Le bruit et la poussière touchent les intervenants ainsi que les riverains et l'environnement.
- Les déchets s'ils ne sont pas correctement gérés peuvent devenir encombrants et avoir des conséquences sur la gestion des flux et peuvent être source d'accident

Tout en restant compatibles avec les exigences liées aux pratiques professionnelles du B.T.P., les objectifs de la démarche chantier propre sont d'organiser et veiller à la traçabilité des actions engagées afin de limiter ces risques de nuisances.

II. LA GESTION DE CHANTIER

1 - ORGANISATION DU CHANTIER

1.1 : PROPRETE DU CHANTIER

Les plans délimitant les différentes zones et précisant les modalités d'organisation sont joints au dossier de consultation (PGC).

Lors de la préparation de chantier, sont définies et délimitées les différentes zones de chantier :

- Stationnements,
- Cantonnements,
- Aires de livraison et stockage des approvisionnements,
- Aires de manœuvre des grues,
- Aires de tri et de stockage des déchets.

Des moyens sont mis à disposition par l'entreprise chargée des installations de chantier dès la phase de préparation et pendant toute la durée du chantier pour assurer la propreté de ce dernier et de ses abords.

Le brûlage des déchets sur le chantier est interdit.

1.2: STATIONNEMENT ET LIVRAISON

Le stationnement des véhicules du personnel devra être réduit et optimisé afin de produire le moins de gêne ou nuisances aux riverains.

Les approvisionnements seront planifiés sur la journée afin d'éviter les livraisons aux heures de grandes affluences, des panneaux indiqueront l'itinéraire pour le chantier et les accès de livraison.

2 - GESTION ET TRI DES DECHETS DE CHANTIER

2.1: GENERALITES

Dans le cadre du tri des déchets, le chantier fera l'objet d'une organisation au niveau de :

- La signalétique indiquant la nature des déchets à déposer,
- L'état de propreté de l'ensemble du chantier, en particulier aux abords des aires de dépôts des déchets,
- L'information des entreprises et de son personnel.

Ainsi, les entreprises devront respecter les obligations indiquées au présent C.C.T.P., au P.G.C. et prendre connaissance du plan d'installation du chantier joint au dossier.

L'attention est ici attirée sur le fait que les entreprises auront obligation de se conformer aux dispositions du tri des déchets et devront proposer des solutions techniques correspondantes.

Un responsable « déchets / propreté » sera désigné au sein de chaque entreprise dans le schéma d'organisation et de déchets établi, conformément à l'article 37.2 du CCAG travaux.

Les entreprises devront donner, dans le cadre de la préparation du chantier l'estimation des quantités de déchets de chantier à éliminer selon leur nature :

- **Déchets Inertes (DI)** : béton, brique, matériaux inertes non souillés, terres et matériaux de terrassement, céramiques non souillées, plâtre (stockage en alvéole spécifique classe III), etc.
- **Déchets Industriels Blancs (DIB)** : métaux, verre, plastiques, câbles, laines minérales, matières plastiques composites, expansées, stratifiées et contrecollées, certaines peintures et vernis sans solvants et secs, matériaux secs souillés de peinture, vernis ou colles, etc.
- **Déchets Dangereux (DD)** : peinture, solvants, amiante, certains bois traités, matériaux non secs souillés de peinture, vernis ou colles, accumulateurs et piles, etc.

La gestion retenue pour ce chantier est le tri simplifié rémunéré au titre du compte prorata. Il comprend le tri des matériaux ainsi répartis :

- Métaux,
- Déchets incinérables avec bois et cartons,
- Les gravois,
- Les non-valorisables,
- Les toxiques dans un conteneur.

L'entreprise en charge des installations de chantier reprendra les déchets et celle-ci devra indiquer au maître d'ouvrage la destination finale précise des déchets : nom et adresse du repreneur.

Pour tous les déchets, un bordereau de suivi ou de dépôt des déchets sera rempli et un constat d'évacuation des déchets signé contradictoirement par l'entreprise et les gestionnaires des installations autorisées ou agréées de valorisation ou d'élimination sera remis au maître d'ouvrage avec copie au maître d'œuvre.

Le maître d'ouvrage exige la tenue d'un classeur ou d'un support dématérialisé rassemblant les bordereaux de suivi des déchets, quel que soit leur type.

Les entreprises, dont le schéma d'organisation et de gestion des déchets transmis en phase préparation prévoit une gestion indépendante et autonome de ses propres déchets, seront autorisées à reprendre leurs déchets aux fins de les évacuer et ce, après qu'elles aient obtenu la validation par le maître d'ouvrage.

2.2 : PENALITES

L'organisation de la gestion des déchets de chantier devra être mise en place pendant la période de préparation et au plus tard dans les 2 mois de la notification du marché.

Pendant la durée des travaux, l'entreprise qui ne respectera pas les consignes et ses obligations de tri, sur simple constatation de la personne chargée de la gestion des déchets ou, de la maîtrise d'œuvre, du coordonnateur SPS ou sur constatation du représentant du maître d'ouvrage en charge de l'aspect chantier propre, et après mise en demeure préalable non suivie d'effet, se verra appliquer une pénalité pour chaque infraction constatée.

Ces diverses pénalités seront retenues par le maître d'œuvre, sur les situations mensuelles des travaux au fur et à mesure de leur application.

Le non respect des engagements contenus dans la présente charte engendrera automatiquement l'application des pénalités spécifiques inscrites dans le CCAP.

En cas de litige sur la provenance des déblais, déchets et gravats, l'entreprise en charge des installations de chantier à la demande du maître d'œuvre exécutera le nettoyage en lieu et place des entreprises concernées. La répartition de ces dépenses sera imputée uniquement aux lots concernés.

Le Maître d'œuvre pourra éventuellement solliciter une entreprise extérieure. La répartition de ces dépenses sera faite par le Maître d'œuvre en fonction des responsabilités, elle sera entérinée par un compte-rendu de chantier. Dans le cas de recours à une entreprise extérieure, le Maître de l'Ouvrage déduira les dépenses de nettoyage du montant des sommes dues au titre du marché.

2.3 : LE TRI REALISE SUR LE CHANTIER

Il est retenu pour ledit chantier d'avoir les contenants suivants :

- 1 benne pour les métaux
- 1 benne pour les gravois (DI)
- 1 benne pour les déchets incinérables (DB ou DMO)
- 1 benne pour les déchets d'emballages non ménagers devant être revalorisés (carton, palettes...)
- 1 conteneur étanche pour les déchets toxiques ou dangereux (DD ou DIS)

L'entreprise en charge de la pose des bennes est désignée dans le cadre du PGC.

Les bennes accueillant des déchets légers devront être recouvert d'un filet afin d'éviter toute dispersion par le vent.

Le prestataire chargé de la récupération des déchets est désigné par l'entreprise en charge des installations de chantier.

3 - LIMITATION DES NUISANCES CAUSEES AUX RIVERAINS

L'opération se déroulant en site urbain et occupé, une attention particulière devra être apportée par les entreprises quant aux nuisances du chantier.

3.1 : NIVEAU ACCOUSTIQUE EN LIMITE DE CHANTIER

Le niveau acoustique maximum en limite de chantier devra respecter le seuil réglementaire. Ce niveau maximum pourra être contrôlé en limite de chantier par les capteurs sonores disposés au plus proche des zones d'habitation. De même, toute précaution sera prise afin de respecter au maximum la tranquillité des occupants de l'immeuble : respect des horaires de travail, information préalable en cas de travaux causant des gênes particulières,...

Sera en infraction, toute personne qui, à l'occasion de chantiers de travaux publics ou privés et de travaux intéressant les bâtiments et leurs équipements soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation, aura été à l'origine d'un bruit à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme qui :

- N'aura pas respecté les conditions d'utilisation ou d'exploitation, de matériels ou d'équipements, fixées par les autorités compétentes,
- Aura négligé de prendre les précautions appropriées pour limiter ce bruit,
- Aura fait preuve d'un comportement anormalement bruyant.

En conséquence, il appartient à chaque entrepreneur de prévoir toutes dispositions permettant de :

- Veiller à une organisation du travail permettant de réduire l'exposition au bruit,
- Mettre à disposition du personnel, soumis à des niveaux d'exposition au bruit incompatibles avec la santé des travailleurs (protection de l'ouïe) des protections individuelles adéquates,
- Organiser une surveillance médicale, le cas échéant.

Le certificat de conformité des engins sera à remettre au maître d'ouvrage en début de chantier.

3.2 : LIMITATION DES EMISSIONS DE POUSSIÈRES ET DE BOUE

- Des arrosages réguliers du sol seront pratiqués afin d'éviter la production de poussières.
- Des protections seront prévues contre les clôtures de chantier en treillis soudé pour éviter toutes projections sur les voiries avoisinantes.

3.3 : LIMITATION DES POLLUTIONS DE PROXIMITÉ

Eaux de lavage :

- Des bacs de rétention seront mis en place par l'entreprise en charge des installations de chantier pour récupérer les eaux de lavage des outils et bennes.

Interdiction de brûlage :

Il est rappelé la stricte interdiction de brûlage sur le chantier.

Nuisances lumineuses

L'éclairage des voies de déplacement aura un flux directionnel vers le bas.

En dehors des heures d'ouverture du chantier, l'éclairage sera éteint.

III - PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES

Des procédures de conservation des arbres seront mises en place sur le chantier dès la phase de préparation. En cas de végétaux accidentellement arrachés, l'entreprise responsable est tenue de les remplacer.

Le cas échéant et à la demande du maître d'ouvrage, les préconisations d'un écologue doivent être suivies.

Un suivi des consommations en eau et en électricité est requis. Des mesures de réduction des consommations seront encouragées telles que des dispositifs de récupération des eaux de pluie.

IV - INFORMATION DES RIVERAINS DU SITE

- L'information des riverains du chantier et des occupants de l'immeuble est du ressort de maître d'ouvrage. Les informations utiles et précises doivent lui être communiquées en temps et en heure.
- Une information permanente sur la démarche environnementale du chantier sera affichée sur la clôture de chantier.
- Une boîte à idée sera à installer par l'entreprise en charge de la pose de la clôture du chantier au droit de celle-ci pour recueillir les remarques aux questions éventuelles du voisinage. Celles-ci seront analysées et feront l'objet d'un rapport mensuel avec proposition d'action corrective ou amélioration au maître d'ouvrage.

V - CONTROLE ET SUIVI DE LA DEMARCHE

Le maître d'ouvrage veillera au respect des objectifs en informant les intervenants de la démarche engagée sur ce chantier et s'assurera de la communication avec les riverains et services municipaux. Il pourra nommer un bureau d'étude spécialisé qui le représentera sur le chantier pour le suivi de l'exécution des engagements chantier propre. Le maître d'ouvrage ou son représentant sera à même de prononcer les sanctions prévues dans la présente charte et reprise au CCAP.

L'équipe de maîtrise d'œuvre s'assurera que l'organisation du chantier est respectée.

L'entreprise en charge des installations de chantier aura à sa charge la mise à disposition de tous les éléments utiles au bon déroulement du chantier propre.

Le responsable Chantier Propre de l'entreprise en charge des installations de chantier devra être présent sur le site pendant toute la durée d'intervention de l'entreprise qu'il représente et s'assurera du respect de la charte auprès de l'ensemble des intervenants. A son départ éventuel, un responsable Chantier Propre sera désigné au sein d'une entreprise qui restera jusqu'en fin de chantier et aura pouvoir pour appliquer les pénalités décrites ci-avant.

Il est convenu d'imputer le coût de la gestion des déchets au compte prorata.

Le coordonnateur SPS sera informé de la mise en œuvre de la charte pour harmonisation avec les éléments de sa mission.

N.B : la désignation de l'entreprise en charge des installations de chantier en tant que référente « charte chantier propre », tel qu'il résulte de la présente convention, est indépendante de l'obligation de chaque entreprise de désigner un responsable « déchets » au sein de son organisation dans le cadre du **schéma d'organisation et de gestion des déchets**, conformément à l'article 36.2 du CCAG travaux.

VI – INFORMATIONS ANNEXES

Annexe 1 : L'ensemble des acteurs de la filière de valorisation des déchets BTP dans le département du Calvados est accessible sur le site internet de la fédération française du Bâtiment : <http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>
De même, l'ensemble des pictogrammes utiles à la classification des bennes est disponible sur ce même site.

Annexe 2 : en page suivante, exemple de bordereau de suivi de déchet de chantier. L'ensemble de ces bordereaux sont disponibles sur le site de la FFB précité.

BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS DE CHANTIER DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

Déchets banals et déchets inertes

Bordereau n°.....

1. MAITRE D'OUVRAGE (à remplir par l'entreprise) :

Raison sociale :
Adresse :
Tél :Fax :
Responsable :

Nom du chantier :
Lieu :
Tél :Fax :
Responsable :

2. ENTREPRISE (à remplir par l'entreprise) :

Raison sociale :
Adresse :
Tél :Fax :
Responsable :

Date :
Cachet et visa :

Désignation du déchet	<input type="checkbox"/> Centre de tri <input type="checkbox"/> Centre de stockage de classe 2 <input type="checkbox"/> Valorisation matière <input type="checkbox"/> Chaufferie bois <input type="checkbox"/> Centre de stockage de classe 3 <input type="checkbox"/> Incinération (UIOM) Autre :										
Désignation du déchet	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Type de contenant</th> <th style="width: 5%;">N°</th> <th style="width: 5%;">U</th> <th style="width: 15%;">Capacité</th> <th style="width: 50%;">Taux de remplissage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="height: 20px;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">1/2 <input type="checkbox"/> 3/4 <input type="checkbox"/> plein <input type="checkbox"/></td> </tr> </tbody> </table>	Type de contenant	N°	U	Capacité	Taux de remplissage					1/2 <input type="checkbox"/> 3/4 <input type="checkbox"/> plein <input type="checkbox"/>
Type de contenant	N°	U	Capacité	Taux de remplissage							
				1/2 <input type="checkbox"/> 3/4 <input type="checkbox"/> plein <input type="checkbox"/>							

3. COLLECTEUR – TRANSPORTEUR (à remplir par le collecteur – transporteur) :

Nom du collecteur – transporteur	Nom du chauffeur	Date :
		Cachet et visa :

4. ELIMINATEUR (à remplir par le destinataire – éliminateur) :

Nom de l'éliminateur :	Adresse de destination (lieu de traitement)	Date :				
		Cachet et visa :				
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%; text-align: center;">U</td> <td style="width: 70%; text-align: center;">Quantité reçue</td> </tr> <tr> <td style="height: 20px;"></td> <td></td> </tr> </table>	U	Quantité reçue			
U	Quantité reçue					
Qualité du déchet : ...	<input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Refus de la benne → Motif					

